

La laïcité au cœur des réponses judiciaires pour prévenir et lutter contre la radicalisation



Mardi 15 novembre 2016



13h30 > 16h30

Une partie, particulièrement vulnérable, du public pris en charge dans le cadre des missions confiées à la PJJ est potentiellement exposée au phénomène de radicalisation. Une formation spécifique est proposée par l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) et une Mission Nationale de Veille et d'Information (MNVI) a été créée pour soutenir les professionnels du secteur public et du secteur associatif habilités dans leur intervention auprès des mineurs et jeunes majeurs confiés. Elles visent à améliorer la prévention, l'évaluation et la prise en charge. Des partenariats sont également développés dans le cadre de ce plan national de lutte contre la radicalisation.

Nous proposons de prendre appui sur le travail conduit dans les services pour le respect de la laïcité et du principe de neutralité et pour l'éducation à la citoyenneté et d'exposer la situation d'un mineur confronté à l'emprise sectaire.



Auriane COLOMBEL

Directrice du Service Territorial de Milieu Ouvert et d'Insertion (STEMOI, service PJJ) de DIEPPE



Sébastien FEVRIER

Conseiller technique, «Référént laïcité et citoyenneté» à la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ - Haute-Normandie)



Edouard ROTTIER

Juge des Enfants au Tribunal de Grande Instance de DIEPPE

L'inscription est gratuite et obligatoire avant le 9 nov. 2016 sur le site de l'IDS - www.ids.fr